



المكتب الوطني إراسموس + الجزائر

البيروت الوطني إراسموس + الجزائر

National Erasmus + Office Algeria

Bureau National Erasmus + Algérie

# Guide de soumission des projets Erasmus+ pour l'Algérie

- Appel à propositions 2024 -

Ce court guide vous aidera à comprendre les opportunités Erasmus+ ouvertes aux porteurs de projets algériens sous l'appel à propositions 2024. Il vous fournira également les informations nécessaires pour faire une demande de financement.

Pour démarrer un projet, il est important de prendre connaissance du Guide du programme Erasmus+ (modalités et grille d'évaluation).

Vous pouvez également vous inspirer des précédents projets financés en consultant la Plateforme des Résultats des Projets Erasmus+

[Guide Erasmus+ 2024](#) 

[Plateforme des Résultats des Projets](#) 











# Erasmus Mundus Design Measures (EMDM)

Rôle des participants algériens :  Coordinateur  Partenaire

**Présentation :** Les Mesures de Conception Erasmus Mundus sont des projets qui soutiennent la conception de programmes d'études de haut niveau pour le diplôme de maîtrise. Ils sont mis en œuvre conjointement par un partenariat international d'Établissements d'Enseignement Supérieur (EES) de différents pays du monde et, le cas échéant, par d'autres partenaires éducatifs et/ou non éducatifs possédant une expertise spécifique dans les domaines d'études/domaines professionnels concernés.

Les mesures de conception EM sont ouvertes à toute organisation publique ou privée établie dans le pays programme ou le pays partenaire :

- o Les établissements d'enseignement supérieur (EES)
- o Partenaires non-universitaires (entreprises, organisations à but non lucratif, ONG, fondations, etc.)

**Objectif :** L'objectif principal des mesures de conception EM est d'encourager le développement de nouveaux programmes de master innovants et hautement intégrés avec l'ambition de faciliter la mise en place de nouveaux partenariats impliquant (a) les pays du programme (b) les institutions, et/ou (c) les domaines thématiques qui sont sous-représentés dans Erasmus Mundus.

En rejoignant l'action, les bénéficiaires s'engageront à initier des activités de contact et de collaboration en vue de mettre en place un programme de master conforme à la définition établie dans le cadre de l'action EMJM :

- Offrir un programme d'études entièrement intégré, dispensé par un partenariat d'EES
- Recruter d'excellents étudiants dans le monde entier
- Inclure la mobilité physique obligatoire pour tous les étudiants recrutés.
- Délivrer un diplôme conjoint ou à des diplômes multiples.

**Résultat attendu du projet :** à la fin du projet, les partenaires seront mis d'accord sur les mécanismes de base communs pour le programme de master en cours de développement :

- Conception conjointe des programmes et procédures conjointes
- Gestion administrative et financière commune
- Services communs offerts aux étudiants
- Promotion et diffusion communes
- Un projet d'accord de partenariat conjoint et du contrat étudiant
- Une politique commune en matière de diplômes et le lancement du processus d'accréditation et explorer les possibilités offertes par l'approche européenne pour l'assurance qualité des programmes conjoints (si la législation nationale le permet).

**Structure d'un projet de EM Design Mesures :** Un projet EM Design Measures (DM) implique au moins trois EES à part entière de trois pays différents, dont deux au moins doivent être des pays programme.

- **Durée:** 15 mois, **Financement :** 55 000 €

[Critères d'attribution](#) 

[Documents de référence](#) 

Portail de candidature

Date limite : 15 février 2024



## Qui peut postuler et participer à l'EMJM ? Comment ?

### Participer à titre individuel :

- Les EMJM sont ouvertes aux étudiants du monde entier.
- Parmi les étudiants recrutés, les meilleurs peuvent bénéficier d'une bourse d'études en fonction du nombre de bourses disponibles.
- La bourse est accordée pour un minimum de 12 mois et jusqu'à 24 mois en fonction de la durée du programme de master (60/90/120 crédits ECTS).
- La bourse couvre les frais de voyage, de visa, d'installation et de subsistance et est calculée sur la base d'un taux mensuel. Le coût unitaire mensuel pour toute la période d'études : 1400 euros/mois x DS (durée en mois de la période d'étude nécessaire pour achever le cours de master), ce qui correspond à un coût unitaire mensuel pour toute la période d'étude à un montant maximal de bourse de 33 600 euros.
- Une aide financière supplémentaire est disponible pour les étudiants ayant des besoins particuliers en fonction du niveau de d'invalidité/de soutien nécessaire, avec une contribution maximale de 60 000 euros.

Les candidatures doivent être soumises directement aux Programmes de Master Communs Erasmus Mundus qui se trouvent dans le catalogue EMJM : <http://erasmusplus.dz/Mundus>

### Participer en tant qu'organisation :

Les EMJM sont ouvertes à toute organisation publique ou privée située dans un pays du programme ou un pays partenaire :

- Les EMJMs sont ouverts à toute organisation publique ou privée établie dans le pays programme ou le pays partenaire :
  - Les établissements d'enseignement supérieur (EES)
  - Partenaires non-universitaires (entreprises, organisations à but non lucratif, ONG, fondations, etc.)
- Tout EES éligible établi dans un pays du programme ou un pays partenaire peut soumettre une demande.
- Partenaires associés (optionnel) : contribuent indirectement à la mise en œuvre de tâches/activités spécifiques.

[Critères d'attribution](#) 

[Documents de référence](#) 

Portail de candidature

Date limite : 15 février 2024



## Projets d'échanges virtuels

Rôle des participants algériens :  Coordinateur  Partenaire

**Présentation :** Les projets « échanges virtuels dans l'enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse » doivent permettre aux jeunes de participer à des échanges dans le cadre d'une communauté virtuelle. Ils s'adressent aux jeunes dès 13 ans, aux étudiants, enseignants mais aussi aux jeunes salariés. Ils permettent à chaque jeune d'accéder à un enseignement (formel et non formel) international et interculturel de qualité, sans mobilité physique avec des homologues des pays tiers non associés.

Erasmus+ Virtual Exchange a pour objectif :

- d'encourager le dialogue interculturel et accroître la tolérance grâce à des interactions interpersonnelles en ligne, en s'appuyant sur des technologies numériques conviviales pour les jeunes.
- de promouvoir différents types d'échanges virtuels en complément de la mobilité physique d'Erasmus+, permettant à plus de jeunes de bénéficier d'une expérience interculturelle et internationale.
- de renforcer la pensée critique et l'éducation aux médias, en particulier dans l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux, pour développer une résistance à la discrimination et à l'endoctrinement.
- d'encourager le développement des compétences personnelles des étudiants, des jeunes et des animateurs de jeunesse, y compris la pratique des langues étrangères et le travail d'équipe, notamment pour améliorer l'employabilité.
- de soutenir les objectifs de la déclaration de Paris de 2015 visant à promouvoir la citoyenneté et les valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination par l'éducation.
- de renforcer la dimension jeunesse de la politique européenne de voisinage avec les pays tiers.

**Activités :** De nombreuses activités de coopération en ligne peuvent être proposées. Ces activités peuvent également prendre la forme de discussions en ligne, de formation de professeurs ou personnel universitaire sur des diverses thématiques mais également de cours associant des vidéos, MOOC. Ces activités doivent s'appuyer autant que possible sur des plateformes existantes.

**Partenariat :** Le projet doit être déposé et coordonné obligatoirement par un établissement d'enseignement supérieur (EES) ou une organisation active dans le domaine de la jeunesse d'un pays membre du programme Erasmus+.

Le Consortium doit être composé d'au moins 4 partenaires dont au moins 2 EES ou 2 organisations actives dans le domaine de la jeunesse de 2 pays programme et 2 EES ou 2 organisations actives dans le domaine de la jeunesse de 2 pays tiers non associés de la même région.

**Financement :** 500 000 € **Durée :** 3 ans

[Critères d'attribution](#) 

[Documents de référence](#) 

Portail de candidature

Date limite : 25 Avril 2024

# Projets de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels (CBVET)

Rôle des participants algériens :  Coordinateur  Partenaire

**Présentation :** Les projets de renforcement des capacités sont des projets de coopération internationale fondés sur des partenariats multilatéraux entre des organismes actifs dans le domaine de l'EFP dans des pays participant au programme (27 Etats membres de l'UE + 6 pays tiers associés au programme) et des pays tiers non associés au programme. Ils visent à soutenir la pertinence et l'accessibilité des établissements et systèmes d'EFP dans les pays tiers non associés au programme, en tant que catalyseurs du développement socio-économique durable.

Les projets de renforcement des capacités EFP visent à :

- Renforcer les capacités des prestataires d'EFP pour améliorer la coopération entre les parties prenantes privées et publiques dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels afin de concevoir des interventions axées sur la demande et sur les nouvelles perspectives dans le domaine de l'EFP ;
- Améliorer la qualité et la réactivité de l'EFP face aux évolutions économiques et sociales afin d'accroître la pertinence de l'offre de compétences sur le marché du travail ;
- Aligner l'offre d'EFP sur les stratégies de développement locales, régionales et nationales.

Les projets devront intégrer un ou plusieurs domaines thématiques (par exemple : formation en situation de travail, adéquation des compétences dans les secteurs économiques d'avenir, développement professionnel des enseignants et formateurs de l'EFP, etc.).

**Des objectifs par zone géographique** (Balkans occidentaux, Voisinage Est, Pays du sud de la Méditerranée, Afrique subsaharienne, Amérique latine, Caraïbes) sont fixés pour cette action. En fonction des pays participant au projet, des priorités régionales ou transversales peuvent être définies. La liste détaillée des priorités applicables aux projets de renforcement des capacités sera publiée sur le portail des financements et des appels d'offres.

Tout organisme public ou privé actif dans le domaine de l'EFP et légalement établi dans un État membre de l'UE ou un pays tiers éligible associé au programme peut candidater. Les organisations participantes éligibles peuvent être des prestataires d'enseignement et de formation professionnels, d'autres organismes publics ou privé actif dans le domaine de l'EFP et sur le marché du travail et des partenaires associés du secteur public ou privé.

Les projets de renforcement des capacités sont transnationaux et associent au moins **4 organisations de 3 pays au minimum** : au moins 2 organisations de 2 États européens membres du programme Erasmus+ et au moins 2 organisations d'un pays tiers non associé au programme.

Le nombre d'organisations des États membres de l'UE et de pays tiers associés au programme **ne doit pas être supérieur** au nombre d'organisations de pays tiers éligibles non associés au programme.

**Durée :** La durée du projet est de 1, 2 ou 3 ans. **Financement :** entre 100 000 € et 400 000 €

[Critères d'attribution](#) 

[Documents de référence](#) 

[Portail de candidature](#)

Date limite : 29 février 2024



# Projets de mobilité dans le domaine de la jeunesse

Rôle des participants algériens :  Coordinateur  Partenaire

**Présentation :** Les projets de mobilité à des fins d'apprentissage dans le domaine de la Jeunesse offrent des possibilités d'apprentissage non formel et informel pour les jeunes et les animateurs socio-éducatifs. Ces projets de mobilité se déclinent en trois catégories :

## 1- Les projets de mobilité pour les jeunes – échanges de jeunes & visites préparatoires

Erasmus+ soutient les activités de mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage non formel se présentant sous la forme d'échanges de jeunes, dans le but d'autonomiser les jeunes et de leur donner les moyens de devenir des citoyens actifs et de les aider à acquérir et à développer des compétences utiles pour leur vie et leur avenir professionnel.

Les échanges de jeunes visent plus spécifiquement :

- à encourager l'apprentissage et le dialogue interculturels ;
- à développer les compétences et les attitudes des jeunes;
- à sensibiliser aux sujets de société pertinents et à stimuler ainsi l'engagement dans la société et la participation active.

Outre les échanges de jeunes, les projets peuvent aussi comprendre des **visites préparatoires**. Les visites préparatoires ont pour but d'assurer l'organisation d'activités de haute qualité en facilitant et en préparant les modalités administratives, en instaurant la confiance, en favorisant la compréhension et en établissant un partenariat solide entre les organisations et les personnes concernées. Dans le cadre des activités d'échange de jeunes concernant des jeunes ayant moins d'opportunités, les visites préparatoires devraient permettre de s'assurer que les besoins particuliers des participants peuvent être satisfaits. Les visites préparatoires se déroulent dans le pays de l'une des organisations d'accueil avant le début de l'activité d'échange de jeunes.

**Participants éligibles :** Les jeunes âgés de 13 à 30 ans résidant dans le pays de leur organisation d'envoi ou d'accueil.

Les chefs de groupe et les facilitateurs impliqués doivent être âgés d'au moins 18 ans.

**Nombre d'organisations participantes :** Au minimum deux organisations participantes (au moins une organisation d'envoi et au moins une organisation d'accueil) de différents pays doivent prendre part au projet.

**Durée du projet :** De 3 à 24 mois | [Critères d'attribution](#)

## 2- Les projets de mobilité pour les animateurs socio-éducatifs;

Cette action encourage le développement professionnel des animateurs socio-éducatifs et, partant, la mise en place d'un travail socio-éducatif de qualité aux échelles locale, régionale, nationale, européenne et internationale, au moyen d'expériences d'apprentissage non formel et informel dans le cadre d'activités de mobilité. Les projets de mobilité pour les animateurs socio-éducatifs visent plus particulièrement :

- à offrir des possibilités d'apprentissage informel et non formel afin d'assurer le développement éducatif et professionnel des animateurs socio-éducatifs, et de contribuer ainsi à une pratique individuelle de qualité ainsi qu'à l'évolution des systèmes et des organisations d'animation socio-éducative;

- à bâtir une communauté d'animateurs socio-éducatifs qui pourra soutenir la qualité des projets et des activités à l'intention des jeunes dans le cadre des programmes de l'UE et en dehors;
- à développer les pratiques d'animation socio-éducative au niveau local et à contribuer au renforcement des capacités afin de garantir la qualité du travail d'animation socio-éducative des participants et de leur organisation, en ayant un impact clair sur le travail régulier des animateurs socio-éducatifs participants avec les jeunes.

**Participants éligibles :** Les jeunes qui résident le pays de leur organisation d'envoi ou d'accueil (Aucune limite d'âge).

**Nombre d'organisations participantes :** Au minimum deux organisations participantes (au moins une organisation d'envoi et au moins une organisation d'accueil) de différents pays doivent prendre part au projet.

**Durée du projet :** De 3 à 24 mois | [Critères d'attribution](#) 

### 3- Les activités de participation des jeunes

Erasmus+ soutient les projets de participation locaux, nationaux, transnationaux et internationaux orientés vers les jeunes et menés par des groupes informels de jeunes et/ou des organisations de jeunesse qui promeuvent la participation des jeunes à la vie démocratique européenne et qui poursuivent un ou plusieurs des objectifs suivants:

- offrir aux jeunes des occasions de s'engager dans la société civile et d'apprendre à y participer (en donnant aux jeunes des possibilités de se mobiliser dans leur vie quotidienne, mais également de participer à la vie démocratique, dans le but d'assurer une participation civique, économique, sociale, culturelle et politique effective des jeunes de tous horizons, en accordant une attention particulière aux jeunes ayant moins d'opportunités);
- renforcer les compétences numériques des jeunes ainsi que leur éducation aux médias (en particulier l'esprit critique et la capacité à évaluer et traiter des informations) afin d'accroître leur capacité de résistance face à la désinformation, aux fausses nouvelles et à la propagande, ainsi que leur aptitude à prendre part à la vie démocratique;
- organiser des rencontres entre jeunes et décideurs politiques aux échelons local, régional, national et transnational ou contribuer au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse..

**Participants éligibles :** Les jeunes âgés de 13 à 30 ans qui résident dans le pays où sont établies les organisations participantes et les décideurs compétents dans les domaines sur lesquels porte le projet.

**Nombre et profil des organisations participantes :**

- Projets nationaux de participation des jeunes: au moins une organisation participante doit être impliquée.
- Projets transnationaux et internationaux de participation des jeunes: au moins deux organisations participantes issues de pays différents doivent être impliquées.

**Durée du projet :** De 3 à 24 mois. | [Critères d'attribution](#) 

[Documents de référence](#) 

[Portail de candidature](#)

**Date limite :** 29 février 2024



المكتب الوطني إراسموس + الجزائر

البيورو الوطني إراسموس + الجزائر  
National Erasmus + Office Algeria  
Bureau National Erasmus + Algérie

## Contactez-nous



Bureau National Erasmus+ Algérie,  
Chéraga – Alger, Algérie



info@erasmusplus.dz



[Erasmusplus.dz](http://Erasmusplus.dz)

